



Délibération n°458 du Comité syndical

**10. Désignation des trois représentants du syndicat mixte pour le SCOTERS dans les instances de l'ADEUS**

Le Syndicat mixte est membre de l'ADEUS (collège n°2 - syndicats mixtes et autres groupements intercommunaux). À ce titre, il dispose de trois sièges à l'Assemblée générale, dont un siège en Conseil d'Administration et en Bureau en qualité de Premier Vice-président de l'Agence.

*Le comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

Désigne pour siéger dans les instances de l'ADEUS :

- Thibaud PHILIPPS
- Kévin DIEBOLD
- Marc WENDLING

**Certifié exécutoire compte tenu de :**  
**La transmission à la Préfecture le 19.05.2026**  
**La publication le 19.05.2026**  
**Strasbourg, le 19.05.2026**

**Le Président**  
**Thibaud PHILIPPS**  
  
**La secrétaire de séance**  
**Ève ZIMMERMANN**



Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20260519-458-1-DE  
Date de télétransmission : 19/05/2026  
Date de réception préfecture : 19/05/2026